

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCO, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Mireille VEYRON

Excusés : Emilie BOCQUET (pouvoir André BOIS), André ROCHAS (pouvoir Thomas LEFRANCO)

Absents : Mireille GOUMAS,

Date de la convocation : Mardi 30 avril 2019

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCO

ORDRE DU JOUR :

1) **Objet : Bilan de la concertation et Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Tout d'abord, le Bilan du PLU actuel qui a fait l'objet d'une délibération le 12 juillet 2016,

Puis la délibération du 12 janvier 2017, par laquelle le conseil municipal, a, compte-tenu des évolutions réglementaires de l'application du SCOT de l'Avant Pays Savoyard, prescrit la révision générale du PLU. Cette délibération exposant les principaux objectifs ainsi que les modalités de la concertation avec la population qui sera mise en œuvre.

Enfin, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans sa séance du 19 juillet 2018 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les principales options d'orientation et règles que contient le projet de PLU.

L'étude concernant cette révision de PLU étant arrivée à son terme, le projet peut être arrêté, après avoir tiré le bilan de concertation et conformément à l'article L 103-6 du Code de l'Urbanisme.

La concertation a été organisée par délibération du 12 janvier 2017 en vue d'associer pendant la durée de l'étude, les habitants et personnes publiques concernées.

Les modalités effectives de la concertation se sont déroulées tout au long de l'étude de la manière suivante :

- Par information dans le bulletin municipal, le site de la commune, et articles dans la presse locale (DL),
- Par un classeur des observations de particuliers,
- Par 4 réunions publiques (présentation du contexte réglementaire, puis de l'état des lieux, puis du PADD, et du projet prêt à être finalisé),
- Par un atelier participatif,
- Par des rencontres avec des personnes ayant demandées à être reçues.

ENTENDU l'exposé,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants, L 103-6, R 151-1 et suivants et R 153-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 janvier 2017 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 19 juillet 2018 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes,

Vu le bilan de concertation présenté par M. le Maire,

Considérant que le projet de PLU révisé est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de tirer le bilan de la concertation présenté par M. le Maire,
- d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DULLIN, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de préciser que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera soumis pour avis :
 - aux personnes publiques associées conformément à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme
 - aux communes limitrophes
 - aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés
- de lancer la procédure d'enquête publique

Après débat, le conseil municipal

- décide d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DULLIN tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera soumis pour avis :
 - aux personnes publiques associées conformément à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme
 - aux communes limitrophes
 - aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés
- approuve le bilan de la concertation
- mandate le maire pour lancer la procédure d'enquête publique.

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2) Objet : Demande de subvention

L'association « Entente Athlétique du Lac » a pour but de faire découvrir les différentes disciplines de l'athlétisme et de détecter les compétences des plus jeunes. A ce titre et dans le cadre du financement de ses activités, elle souhaite obtenir une subvention du fait de la présence d'un enfant de la commune.

Après débat, le Conseil approuve :

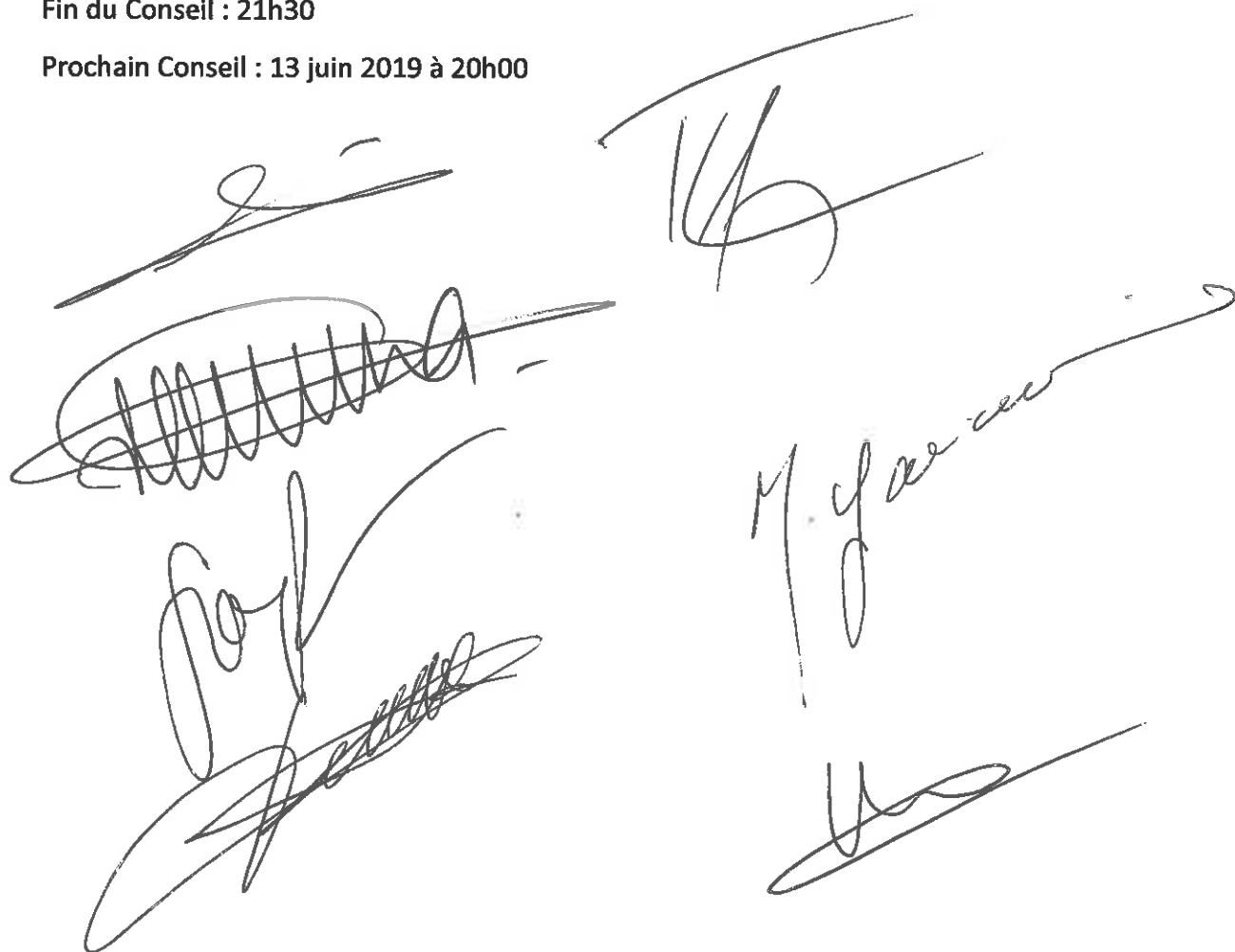
Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

3) Divers

- a) **Projet de ludothèque.**
- b) **Projet CIE panneau (80€).**
- c) **Rézo Lire – Proposition de mise en place paiement en ligne TIPI pour la bibliothèque.**
- d) **Fondation 30 millions d'amis - Chats errants.**
- e) **Elections européennes – Permanence.**
- f) **Elections municipales 2020**
- g) **Poêle à bois – Maison Montigon**

Fin du Conseil : 21h30

Prochain Conseil : 13 juin 2019 à 20h00

The image contains several handwritten signatures and scribbles in black ink. On the left side, there are three distinct signatures: a simple one at the top, a large, dense scribble in the middle, and another signature at the bottom. On the right side, there are two more signatures: one at the top and one at the bottom. The central signature is written in a cursive style and appears to read 'M. Garreau'.

